



Occupations d'usines

1936

- Augmentation des salaires de 30 %
- Généralisation des conventions collectives
- Reconnaissance des libertés syndicales
- Institution des délégués du personnel
- Congés payés (2 semaines minimum)
- Semaine de 40 heures sans diminution de salaire.

2024

Si vous profitez de vos congés,
n'oubliez pas que ce sont des
femmes et des hommes qui se
sont battu-e-s pour les acquérir.



Pour acquérir de nouveaux droits,
syndique toi !



CONQUÊTES SOCIALES

1864

Droit
de grève

1884

Droit
syndical

1887

Première
bourse du
travail

1910

- Journée de travail de 10 h
- Retraite à 65 ans

1919

- Journée de travail de 8 h
- Semaine de 48 h

1928

Assurance
maladie

1936

- Délégué·é·s du personnel
- Congés payés (15 jours)
- Semaine de 40 heures
- Conventions collectives

1941

- Comités sociaux d'établissement
- Minimum vieillesse
- Retraite par répartition
- Salaire minimum
- Nationalisation des caisses d'assurances sanâté

1945

- Comités d'entreprise
- Sécurité sociale

1942

Médecine du travail
obligatoire

1946

- Statut de la fonction publique
- Généralisation de la médecine du travail

1950

Salaire minimum
interprofessionnel garanti
(SMIG)

1956

3^e semaine
de congés
payés

1958

Assurance
Chômage

1969

4^e semaine
de congés
payés

1971

Formation
professionnelle
continue

1975

Assurance
vieillesse
pour tous

1982

- 5^e semaine de congés payés
- Semaine de 39 h

1983

Retraite à
60 ans

1998

Semaine
de 35 h

1999

Création de
la CMU

2004

Création de
la CMUC

« CEUX QUI LUTTENT NE SONT PAS SÛRS DE GAGNER MAIS CEUX QUI NE LUTTENT PAS ONT DÉJÀ PERDU... »

Bertolt Brecht

Syndicat CGT du Nord des Salariés des Activités Postales et de Télécommunications
254 Blvd de l'USINE - CP 20111 - 59030 Lille cedex
Tél : 03 20 53 93 05 / E-mail: comm.faptcgt59@gmail.com

